

BONDY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2025

RAPPORT N°13.10.25-01

APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2025 DU SIMAD (BUDGET ANNEXE DU CCAS)

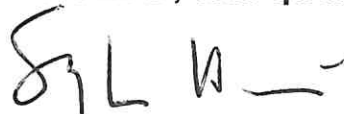
Par délibération du CA du CCAS numéro **26/06/25-06** du 26 juin 2025, le SIMAD a consolidé son affectation des résultats 2024 pour un montant de + 372 616,60 € en réserve de fonctionnement sur le compte 1100 « Report à nouveau (solde créditeur) » « Activité principale ». Cette somme s'additionne avec le report à nouveau des années antérieures pour un montant total de 1 069 379.56€ ce qui positionne le SIMAD en suréquilibre financier. Ce suréquilibre s'explique, majoritairement, par l'absence de mise en œuvre des conventions de refacturation entre le SIMAD et le CCAS pour les années 2023 et 2024.

Un travail de collaboration étroite entre la Direction du CCAS et l'ARS a permis de conserver ces excédents cumulés sous réserve d'opérer les refacturations. Considérant les conventions émises en 2023 et 2024 (convention 2024 modifiée par avenant en 2025) le montant de ces refacturations s'élève à 812 287.69€.

Par ailleurs, la dynamique d'augmentation du volume d'occupation des lits du SIMAD ayant été initiée depuis plusieurs mois, un réajustement du budget dédié à la masse salariale paraît nécessaire afin de ne pas risquer une rupture de la continuité des soins contractualisés avec nos patients. A ce titre il est proposé d'augmenter les dépenses au chapitre 012 à hauteur de 23 500€. A cette fin il est nécessaire d'augmenter les dépenses sur le budget 2025 du SIMAD, à hauteur de 835 787.69€ par décision modificative n° 1.

En matière de recettes, comme chaque année l'ARS nous a fait part, durant la période estivale, du réajustement de la subvention globale de fonctionnement allouée pour le SIMAD en proportion du CA 2024. Au regard de la baisse d'activité observée l'an dernier, l'ARS nous a ainsi indiqué une diminution de cette subvention d'un montant de 23 521. 60€

Il est donc proposé au conseil de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget du SIMAD, telle qu'annexée au présent rapport.



Stephen HERVE

Président du Centre Communal D'Action
Sociale